

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0695/PRE portant délégation spéciale de signature, en faveur de Mr. Mohamed Hassan Abdillahi, Secrétaire Général du Gouvernement.

n° 2001-0695/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
11 septembre 2001

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2001

Date du numéro
15 septembre 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, Chef du Gouvernement VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91 du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'État

VU La Loi n°176/AN/91 du 10 octobre 1991 portant création d'un cahier des charges spécial applicable aux anciens quartiers et à balbala

VU Le Décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions du Premier Ministre et des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Président de la République, chef du Gouvernement donne une délégation spéciale de Signature à Mr. Mohamed Hassan Abdillahi, Secrétaire Général du Gouvernement pour apposer sa signature sur les actes de cessions amiables à compter du 11 septembre 2001.

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH